

# Les engrais verts

## ***Un investissement rentable***

Les engrais verts jouent un rôle important pour maintenir les sols en bonne condition. Ils augmentent les teneurs en matière organique, améliorent la structure, et luttent contre l'érosion. Certains servent de nématicides naturels. Le sol reste le capital de base en agriculture. Il faut tout mettre en oeuvre pour le protéger et l'améliorer. Les engrais verts ont ici parfaitement leur place.

### **Amélioration de la structure du sol**

Une meilleure structure signifie un sol plus facile à préparer, moins de battance, un meilleur équilibre air/eau/terre. L'érosion par les pluies hivernales est enrayée, la bonne terre reste sur place.

L'utilisation systématique des engrais verts augmente les rendements moyens de >5%. La pomme de terre, la betterave et les céréales réagissent très positivement aux engrais verts. Les engrais verts permettent également de solides économies en engrais azotés.

### **Immobilisation des minéraux**

Les engrais verts sont riches en minéraux (azote, potassium, ...). Ces éléments restent bloqués dans les feuilles, les tiges et les racines pendant toute la période hivernale. Lors de leur décomposition printanière, ils seront restitués à la culture suivante. Un bon engrais vert peut libérer jusqu'à 80 à 100 kg/ha d'azote.

### **Effet nématicide**

Si une crucifère résistante aux nématodes est implantée avant une betterave, la population de nématodes dans la betterave sera diminuée de façon significative. Dans ce cas, l'effet sur le rendement sera double : moins de nématodes et une meilleure structure!

### **Mesures agri-environnementales**

Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, l'agriculteur peut demander une prime pour la couverture du sol pendant l'interculture. Il faut pour cela remplir quelques conditions. Le producteur qui s'engage à semer un couvert végétal dans la culture précédente (graminées dans une céréale ou entre les rangs de maïs) ou dès que possible après la récolte précédente, et en tout cas avant le 15 septembre, peut obtenir une subvention annuelle de 100 euros par hectare, pour autant qu'il maintienne ce couvert jusqu'au 1er janvier. La prime peut passer à 120 €/ha si l'agriculteur souscrit à un plan d'action, ou si la parcelle se trouve dans une zone de protection des eaux.

### **Les conditions suivantes doivent être respectées**

1. Le producteur s'engage à planter, chaque année de l'engagement, une superficie de couverture hivernale du sol au moins égale à la superficie mentionnée pour cette méthode dans son engagement initial
2. La couverture hivernale du sol peut être installée:
  - soit dans une culture de céréale (ou de maïs) avant la récolte de celle-ci;
  - soit avant le 15 septembre sur une superficie qui a fait l'objet d'une culture sous labour reprise dans la déclaration de superficie de l'année où la couverture est implantée sous un code autre que 82, 83, 84, 85 ou 851;
3. Les superficies subventionnées doivent être reprises dans la déclaration de superficie du bénéficiaire pour l'année qui suit celle de l'implantation du couvert végétal

4. Cette couverture hivernale du sol doit être détruite après le 1er janvier et doit être suivie de l'implantation d'une culture de printemps ou d'une jachère;
5. Elle ne peut être constituée de plus de 50 % de légumineuses;
6. Par dérogation aux dates mentionnées à l'alinéa 1er, et si la récolte précédente a été effectuée après le 1er septembre, un couvert végétal de seigle ou de triticales peut être implanté avant le 1er novembre pour être détruit obligatoirement entre le 1er mars et le 15 mai;
7. Aucune fertilisation minérale azotée n'est autorisée;
8. La superficie minimale de chaque parcelle sur laquelle est appliquée la méthode doit être supérieure ou égale à 30 ares

## Les engrais verts de Barenbrug

A côté des engrais verts classiques comme la moutarde ou les vesces, Barenbrug offre une gamme de graminées "engrais vert" qui ont chacune leurs spécificités, mais aussi de nombreux avantages.

L'occupation du sol par les racines superficielles des graminées donne une structure parfaite. Les graminées produisent de grandes quantités de matière organique, elles couvrent bien le sol, elles servent de piège à nitrates, elles sont faciles à détruire au glyphosate et à travailler dans le sol en labour classique ou en travail simplifié. Elles permettent également l'octroi de la prime agri-environnementale. En plus de ces multiples avantages, la graminée permet une récolte avant un labour de printemps.

## Radis fourrager

Le radis fourrager lève et croît très rapidement sur éteules. Il fleurit assez tôt. Le risque de pollution du sol par ses graines est considéré comme peu important. Les variétés à floraison tardive auront toujours la préférence. Un risque de repousse végétative existe après un hiver doux. Le choix se portera sur les variétés assez courtes, plus faciles à détruire et à incorporer dans le sol. Le radis peut être semé fin août. Il apporte beaucoup de matière organique et il est bien adapté à la culture intensive.

## Moutarde

La moutarde et le radis fourrager sont très comparables. Elle possède les mêmes qualités de base. Quelques nuances sont cependant à relever:

- la moutarde peut être semée plus tardivement en saison (septembre)
- le développement racinaire est inférieur à celui du radis
- la floraison est plus rapide. Attention, choisissez une variété tardive.
- le risque de repousse végétative est très faible vu sa sensibilité très grande au gel
- les variétés résistantes aux nématodes sont également efficaces.

## Phacélie

La phacélie pousse très rapidement et est très concurrentielle par rapport aux adventices. Semée entre le 15 juillet et le 15 septembre, elle ne produit pas de graines viables.

La phacélie améliore la structure du sol grâce à son enracinement superficiel très développé. Le travail simplifié du sol est favorisé par la phacélie. La phacélie est la seule représentante de la famille des Hydrophyllaceae. Elle ne multiplie aucune maladie des cultures traditionnelles.

**Vesce**

La vesce doit être semée le plus tôt possible sur éteule au mois de juillet et si possible avant le 10 août. Elle est utilisée uniquement comme engrais vert riche en azote. La vesce est sensible au gel. La vesce étant une légumineuse, elle ne peut pas être semée seule pour l'octroi de la prime de mesure agri-environnementale.

Densité de semis: sur limon léger 90 à 110 kg/ha  
sur argile lourde 100 à 125 kg/ha

*Schéma de semis des engrais verts sur éteules*

| Espèce                     | Variété ou mélange recommandé | Date & densité de semis/ha |             |      |      | Apport N/ha | Production de MO en kg/ha |
|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------|------|------|-------------|---------------------------|
|                            |                               | juin                       | juillet     | août | sept |             |                           |
| Westerwold                 | Barspectra                    |                            | 40 - 50 kg  |      |      | 50 kg       | 1080                      |
| Ray-grass Italien          | Diplo/Tetra                   |                            | 30 - 40 kg  |      |      | 50 kg       | 1080                      |
| Ray-grass Anglais          | Tetra Green                   | 25 - 30 kg                 |             |      |      | 50 kg       | 1080                      |
| Vescès                     | Nitra/Delphi                  |                            | 90 - 125 kg |      |      | 25 kg       | 645                       |
| Choux Barsica fourragers   |                               |                            | 10 kg       |      |      | 75 kg       | 840                       |
| Navet fourrager Leielander | Drumelander                   |                            | 4 - 6 kg    |      |      | 75 kg       | 850                       |
| Phacélie                   | Barcelia                      |                            | 7 - 10 kg   |      |      | 50 kg       | 700                       |
| Radis fourrager            | Lucas                         |                            | 15 - 20 kg  |      |      | 75 kg       | 850                       |
| Moutarde                   | Barcares                      |                            | 15 - 20 kg  |      |      | 75 kg       | 850                       |

# **Les engrais verts**